

**SUPPORTER DE VOTRE****MOBILITÉ**

Pack Occasium+ est un produit d'assurance d'AG très complet qui prévoit, en plus de la couverture obligatoire, les avantages repris ci-dessous.

- Perte totale ? Obtenez 100 % de la valeur facture du véhicule pendant 12 mois.
- Porte-vélos, VTT et objets transportés indemnisés jusqu'à 2.000 EUR.
- Carte rouge au contrôle technique ? Vous recevez un véhicule de remplacement pendant la durée de la réparation de votre voiture.
- Un monospace comme véhicule de remplacement en cas de vol.
- Couverture des pneus hiver jusqu'à 1.000 EUR.

Le Pack Occasium+ est le complément idéal à votre Top Occasium d'AG pour une protection optimale de votre véhicule. Réservé aux meilleurs conducteurs, il vous offre des extensions de garantie exclusives !

Les atouts du Pack Occasium+

12 mois sans amortissement

Jusqu'à 12 mois après l'achat de votre voiture, vous obtenez toujours 100 % de la valeur facture en cas de perte totale. Ensuite, le taux d'amortissement est de 1 % par mois seulement.

Jusqu'à 2.000 EUR pour les objets transportés

- Si votre voiture est endommagée suite à un sinistre couvert, vous recevez une indemnisation jusqu'à 2.000 EUR pour les dommages :
 - à tous les accessoires non compris dans la valeur facture comme le porte-vélos, le coffre de toit et le lettrage...
 - aux objets transportés comme le siège bébé, l'ordinateur portable, les vélos...
- Si les accessoires ou objets transportés sont volés, ils ne sont couverts qu'en cas de vol du véhicule.

Voiture de remplacement en cas de carte rouge au contrôle technique

Carte rouge au contrôle technique ? Pendant la durée des réparations, vous recevez un véhicule de remplacement, jusqu'à 7 jours !

Pneus hiver : couverts jusqu'à 1.000 EUR

Votre véhicule est volé ou en perte totale ? AG rembourse vos pneus hiver et leurs jantes jusqu'à 4 ans, même s'ils n'étaient pas sur le véhicule et jusqu'à 1.000 EUR !

Véhicule monospace en remplacement

Si vous possédez un monospace et qu'il est volé, vous recevez un véhicule de même catégorie comme véhicule de remplacement.

Exclusif

Profitez de cette offre que nous réservons aux bons conducteurs, et offrez une protection optimale à votre véhicule pour un supplément de seulement 15% de votre prime Omnium, ou Multirisques si seule cette garantie est souscrite.

Le Pack Occasium+ ne couvre pas :

- Les sinistres qui ne sont pas couverts en responsabilité civile auto ou avec recours (partiel ou total).
- En Multirisques ('petite omnium') : le vol du véhicule lorsque le système antivol imposé par la compagnie n'était pas état de fonctionnement au moment des faits.
- En Dégâts matériels (qui, en complément de la Multirisques, forme la 'grande omnium') : notamment les dommages causés au véhicule à la suite d'un vice de construction, d'une usure, d'un manque d'entretien ou d'un usage non conforme du véhicule.

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour connaître l'étendue exacte des garanties, voir les conditions générales sur www.ag.be. Vous pouvez aussi les obtenir gratuitement auprès de votre intermédiaire.

Pack Occasium+ est un produit d'assurance de AG, souscrit en option de l'assurance Top Occasium. Il s'agit d'un contrat d'assurance souscrit pour une durée de 1 an avec tacite reconduction pour la même période sauf avis contraire d'une des parties exprimé au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat.



Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.ag.be. Toutes ces informations (pré) contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances.

En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance.

En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG, (Boulevard E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles, tél. : 02 664 02 00, mail customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. : 02 547 58 71 – fax 02 547 59 75 – www.ombudsman-insurance.be).

Votre courtier

